

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN06620250619220

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1:

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

Article 2:

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Transmis au représentant de l'Etat

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site http://www.emploiterritorial.fr rubrique «Publicités des vacances d'emploi».

RPIGNAN le 19 juin 2025

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

ge 2/2	
Pag	

N° de déclaration Grade In							
	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté	Service
V066240620000912001 Rédacteur Sec	Secrétaire général de mairie (h/f)	Recrutement sur un autre grade	24h00	MAIRIE DE VIVES 66490 VIVES	01/09/2024	01/09/2024 06620240704674	
V066250409000531001 Rédacteur principal de Agent des ressources 2ème classe humaines		Recrutement sur un autre grade	35h00	MAIRIE DE LES ANGLES 66210 LES ANGLES	09/06/2025	09/06/2025 06620250410144 Administratif	Administratif